

* SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit:** NETTOYEUR DE FREINS - 5 Ltr.

- **Code du produit:** 4000 354106

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

- **Secteur d'utilisation**

- SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

- SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de nettoyage

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

- Nordwest Handel AG

- Berliner Str. 26 - 36

- D-58135 Hagen

- Phone: +49 (0)2331/4610

- Fax: +49 (0)2331/461389

- **Service chargé des renseignements:** Datenblatt ausstellender Bereich/fachkundige Person: sdb@nordwest.com

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

- France:

- Institut national de recherche et de sécurité (INRS) Tel. + 33 1 45 42 59 59

- Belgique:

- Centre antipoisons /Antigif Centrum Tel. +32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

- Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

- Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07



GHS08



GHS09

- **Mention d'avertissement Danger**

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

- Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

- **Mentions de danger**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

- H315 Provoque une irritation cutanée.

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

- P102 Tenir hors de portée des enfants.

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

- P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

- P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

- P240 Mise à la terre/liaison équivalente du récipient et du matériel de réception.

- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.11.2015

Révision: 13.11.2015

Nom du produit: NETTOYEUR DE FREINS - 5 Ltr.

(suite de la page 1)
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

Numéro CE: 921-024-6	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	60-100%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≤10%
CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2	cyclohexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	5-<10%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6	n-hexane Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	1-<3%
· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		≥ 30%
hydrocarbures aliphatiques		

SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.11.2015

Révision: 13.11.2015

Nom du produit: NETTOYEUR DE FREINS - 5 Ltr.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 2)

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-63-0 propane-2-ol

VME	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
-----	--

110-82-7 cyclohexane

VME	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 375 ppm
	Valeur à long terme: 700 mg/m ³ , 200 ppm
	(11)

110-54-3 n-hexane

VME	Valeur à long terme: 72 mg/m ³ , 20 ppm
	R2

· DNEL

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Oral	DNEL	699 mg/kg/bw/day (population)
Dermique	DNEL	699 mg/kg bw/day (population)
		773 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	DNEL	608 mg/m ³ (population)
		2035 mg/m ³ (worker)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre A

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.11.2015

Révision: 13.11.2015

Nom du produit: NETTOYEUR DE FREINS - 5 Ltr.

(suite de la page 3)

· Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou PE

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtement de protection léger

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

80 °C

· Point d'éclair

< 0 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'inflammation: 260 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure:

1,0 Vol %

Supérieure:

12,0 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 43 hPa

· Densité à 20 °C: 0,741 g/cm³

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur.

Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation

Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:

Pas ou peu miscible

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.11.2015

Révision: 13.11.2015

Nom du produit: NETTOYEUR DE FREINS - 5 Ltr.

- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite de la page 4)

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë:

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Dermique	LD50	> 2920 mg/kg (rat) (OECD 402)
----------	------	-------------------------------

67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	4570 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Dermique	LD50	13400 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)
-------------	----------	---------------

110-82-7 cyclohexane

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	-------------------------------

Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin) (OECD 403)
----------	------	---------------------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	32,88 mg/l (rat) (OECD 402)
-------------	----------	-----------------------------

	LOAEL / 4h	> 20 mg/l (rat) (OECD 403)
--	------------	----------------------------

	NOAEL / 90d	> 250 ppm (rat)
--	-------------	-----------------

110-54-3 n-hexane

Oral	LD50	5000 mg/kg (souris)
------	------	---------------------

Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin)
----------	------	----------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	172 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

- Effet primaire d'irritation:

- de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.

- des yeux: Pas d'effet d'irritation.

- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

- Résultats sur l'homme:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Oral	LD50	> 5840 g/kg (rat) (OECD 401)
------	------	------------------------------

- Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

EL50/48h	3 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
----------	-----------------------------------

EL50/72h	30 mg/l (Algen) (OECD 210)
----------	----------------------------

LL50/96h	11,4 mg/l (fish) (OECD 203)
----------	-----------------------------

110-82-7 cyclohexane

EC50 / 48h	2,4 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
------------	-------------------------------------

EC50 / 72h	9,317 mg/l (Algen) (OECD 201)
------------	-------------------------------

LC50 / 96 h	4,53 mg/l (fish) (OECD 203)
-------------	-----------------------------

NOEC / 72h	0,94 mg/l (Algen) (OECD 201)
------------	------------------------------

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques:

- Remarque: Toxique chez les poissons.

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.11.2015

Révision: 13.11.2015

Nom du produit: NETTOYEUR DE FREINS - 5 Ltr.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 5)

* SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**
The waste codes are recommendations based on the possible use of this product. Because of the special use and disposal conditions at the user might,

14 06 03 ¹	autres solvants et mélanges de solvants
15 01 02	emballages en matières plastiques

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU	
· ADR, IMDG, IATA	UN1993
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (naphtha léger (pétrole), hydrotraité, ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light, ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)), MARINE POLLUTANT
· IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light, ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	 
· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· IMDG	 
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· IATA	 
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : naphtha léger (pétrole), hydrotraité

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.11.2015

Révision: 13.11.2015

Nom du produit: NETTOYEUR DE FREINS - 5 Ltr.

(suite de la page 6)

· Marine Pollutant:	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	33
· No EMS:	F-E,S-E
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (naphtha léger (pétrole), hydrotraité, ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
- Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
- Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
- Repi. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
- STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
- STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
- Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
- Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1
- Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
- Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente